

blé la force productive de sa manufacture, ce qui cependant ne l'a pas encore mis en état de fabriquer assez d'articles pour répondre aux besoins du pays. Il expédie des articles jusqu'à Winnipeg, et reçoit des commandes de Toronto et de toutes les parties du pays. Je mentionne ces faits pour démontrer l'amélioration qu'a subie le commerce, grâce à l'établissement de la politique nationale dans notre partie du pays.

Je ne puis comprendre cette surproduction dont on parle tant. Dans notre région, les manufactures ne peuvent suffire aux demandes, et chaque année il faut en augmenter la force productive. Je n'ai entendu personne parler des provinces de l'Est en particulier, mais je sais que notre population est très satisfaite de la politique nationale, et de la politique générale du gouvernement.

M. CAMERON (Inverness) : Il me semble, M. l'Orateur, que vous avez entendu les représentants de toutes les provinces de la Confédération et de chaque partie de toutes les provinces de la Confédération, et il est à peu près temps, je crois, que vous entendiez quelqu'un de la vieille province du Cap-Breton.

À cette heure avancée, il serait fatigant pour vous, M. l'Orateur, et ce ne serait pas très agréable pour moi, si j'allais vous retenir beaucoup plus longtemps dans la position que vous occupez actuellement ; aussi, ai-je l'intention de parler le moins longtemps possible.

Je puis dire que j'ai écouté avec beaucoup de plaisir le débat qui a eu lieu sur cette très importante question, et j'ai pris un intérêt considérable aux opinions qui ont été exprimées à tous les points de vue.

Mon honorable ami de Middlesex-Sud (M. Armstrong) est venu hardiment proposer la taxe directe comme le seul moyen de prélever un revenu pour faire face aux besoins du pays. Tous les honorables députés de l'opposition qui ont porté la parole ont émis leurs propres opinions, si je les ai bien compris, et chacun semblait avoir une manière de voir très différente de celles exprimées par tous les autres orateurs ; de sorte que je suis arrivé à la conclusion qu'à moins qu'ils réunissent leurs idées et adoptent une politique uniforme, il leur sera absolument impossible de conduire un parti au pouvoir au moyen de la prétendue politique de tarif de revenu.

J'ai des opinions quelque peu différentes de presque toutes celles qui ont été exprimées par les deux orateurs. J'ai remarqué que tous les orateurs de l'opposition ont prétendu que c'est le consommateur qui paie les droits, et j'ai aussi remarqué que plusieurs partisans du gouvernement ont admis que le consommateur paie ces droits, et discuté à ce point de vue.

Je suis d'avis que le producteur paie plus souvent les droits que ne le fait le consommateur. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir mon honorable ami d'Essex (M. Wigle), qui a fait un des discours les plus pratiques que j'aie entendus dans ce parlement, et avant d'aller plus loin, je désire déclarer que j'approuve tout ce qu'il a dit. Il n'a pas seulement prononcé un discours pratique, mais un discours sensé d'un bout à l'autre.

Je demanderai maintenant—et je regrette que mon honorable ami de Middlesex-Sud ne soit pas à son siège, parce qu'il représente un beau comté agricole, comme celui que je représente moi-même—j'aimerais à lui demander, lorsqu'il exporte de l'orge aux Etats-Unis, sur lequel ils imposent un droit de 15 cents, qui paie le droit dans ce cas ? Il dira, fidèle à son idée de la politique, que c'est le consommateur aux Etats-Unis qui le paie, mais je diffère d'opinion avec lui. S'il essaie de vendre son orge sur le marché américain, il apprendra par l'expérience que c'est lui qui paiera jusqu'au dernier sou du droit de 15 cents imposé sur l'orge. Qu'il essaie d'exporter du malt, sur lequel ils imposent un droit de 20 cents par minot, et il verra, aussi sûrement qu'il fera l'essai, que le producteur dans ce cas paiera jusqu'au dernier

sou du droit imposé aux Etats-Unis. Qu'il essaie d'exporter des pois, des fèves et d'autres articles sur lesquels ils imposent un droit de 10 cents par minot, et il verra qu'en sa qualité d'exportateur du Canada aux Etats-Unis, il paiera tout le droit, et que le consommateur américain n'en paiera pas un sou.

Qu'il essaie d'exporter du beurre ; si le beurre se vend aux Etats-Unis 25 cents la livre, et qu'il se vende également 25 cents au Canada, comment peut-il retirer un profit de la vente de son beurre sur le marché américain, lorsqu'il est obligé de payer un droit de 4 cents pour l'y exporter.

Une VOIX : On ne l'exporte pas là.

M. CAMERON : J'admets qu'on ne l'exporte pas là ; mais s'il l'y exporte, le producteur canadien paiera le droit. Il y a des circonstances qui forceront le producteur canadien à envoyer son beurre aux Etats-Unis, même à 4 cents par livre de perte, et ce n'est pas seulement aux Etats-Unis qu'il sera obligé d'agir ainsi. Lorsqu'il en a une grande quantité, il doit le vendre au rabais pour payer ses comptes, et accepter ce qu'il pourra en obtenir sur les marchés du monde. Qu'il essaie un autre article produit par les cultivateurs de ce pays et exporté sur le marché américain, et tous les cultivateurs du Canada avoueront que le producteur paiera le droit.

Mais le libre-échange dit, et cela avec quelque raison : "Oh ! tout cela est vrai ; lorsque nous exportons sur un marché étranger, il est vrai que nous payons les droits." Voilà quel semble être le principe mis en avant par les libres-échangistes. Eh bien ! c'est une règle fautive, qui ne s'applique pas à tous les cas. Si les exportateurs américains se trouvent obligés d'exporter leurs marchandises au Canada, n'est-il pas également raisonnable qu'ils paient le droit ? Mais voici la réponse à cet argument : Lorsque nous importons des Etats-Unis, nous payons le droit ; et lorsque nous exportons aux Etats-Unis, nous payons les droits qu'ils imposent sur les marchandises que nous exportons ; mais il n'en est pas ainsi. Aujourd'hui, les producteurs ou les agents sont réellement les importateurs dans les pays étrangers. Depuis vingt-cinq ans le commerce a subi une aussi grande révolution que celle qui s'est opérée lorsque les grosses diligences d'autrefois ont été remplacées par la locomotive. Autrefois, nous importions les marchandises de pays étrangers. De nos jours, les marchandises de provenance étrangère sont placées sur notre marché par les producteurs ou les agents de ces pays, précisément comme si les producteurs ou les agents des pays étrangers se transformaient en importateurs dans notre pays. Il y a plusieurs années, dans notre île, l'expérience nous a appris que nous payions invariablement les droits imposés par les Américains sur les marchandises que nous exportions. Nous avons essayé d'y exporter des pommes de terre, et nous étimes à payer un droit de 15 cents par boisseau, et aucun cultivateur de la province de la Nouvelle-Ecosse ou même du Cap-Breton ne niera qu'il paie tous les droits lorsqu'il arrive sur le marché américain. Il en est ainsi pour les chevaux, les bestiaux et tous les produits de la ferme, que nous avons à exporter aux Etats-Unis.

Il y a un autre article auquel nous prenons beaucoup d'intérêt dans les provinces maritimes, surtout dans le Cap-Breton, je veux parler du charbon. Nous avions coutume d'expédier du charbon aux Etats-Unis, sous l'opération d'un tarif de \$1.25 la tonne, et le résultat, c'est que les voituriers et les mineurs étaient dans la plus grande détresse. Le coût de la production et de l'expédition du charbon était si élevé que toute cette industrie tomba dans le marasme. Le droit fut réduit à 75 cents par tonne, et même alors, il était impossible à nos mineurs de retirer un profit quelconque de la vente du charbon sur le marché américain, et, comme résultat, pendant les quatre années qu'a duré l'ancien gouvernement, le besoin et la ruine régnerent dans les régions minières. Lorsque l'industrie de nos honillères de la Nouvelle-Ecosse est dans la stagnation, les intérêts agricoles